



Les Ailerons Maquettes
section d'aéromodélisme
des Ailerons d'Enghien - Moisselles
FFAM n° 0355

LIVRET D'ACCUEIL

Table des Matières

1 Introduction.....	4
1.1 Le Mot du Président.....	4
Quelques informations utiles.....	5
2 L'organisation générale	5
2.1 Généralités.....	6
2.2 Les Avantages du Club	6
2.3 Règles de la FFAM.....	7
2.4 Les locaux.....	7
2.5 Communication interne	8
3 Le terrain.....	9
3.1 Plan de situation de l'aérodrome	9
3.2 Zone d'évolution des aéromodèles	10
3.3 Disposition des pistes.....	11
4 L'Organisation Générale sur le terrain.....	12
4.1 Les Véhicules.....	12
4.2 Le panneau d'affichage.....	12
4.3 Les Fréquences.....	13
4.4 La Piste	14
4.5 Le Vol	15
4.5.1 Les débutants	15
4.5.2 Les planeurs.....	16
4.5.3 Les hélicoptères et autres voilures tournantes.....	16
4.5.4 Les autres modèles	17
4.6 Vol par immersion	17
5 La Sécurité.....	18
6 La Lutte Contre Les Nuisances	19
6.1 Le Bruit.....	19
6.2 La Propreté.....	20
6.3 L'Entretien	20
6.4 Les Cultures	20
6.5 Les Animaux.....	20
7 Vol Indoor.....	21
8 Le Respect des Consignes.....	21

Tableau de suivi des modifications

Date	Edition	Révision	Modifications
16/10/2013	00	00	Création du document
25/10/2018	00	01	Mise à jour du document
25/09/2019	00	02	Modification article Les Animaux

1 Introduction

1.1 Le Mot du Président

La section d'aéromodélisme de l'aéroclub les AILERONS d'Enghien-Moisselles est heureuse de vous accueillir parmi ses membres. Ce document est réalisé dans le but de formaliser les us et coutumes de notre club. Nous vous demandons d'en prendre connaissance avec attention et surtout de le respecter.

La section d'aéromodélisme est pour nous tous un moyen de découvrir, d'apprendre et de pratiquer l'aéromodélisme en toute sécurité. C'est aussi un lieu convivial où nous aimons passer un moment agréable grâce à l'effort personnel de chacun.

Si vous souhaitez des informations plus détaillées sur certains points abordés, n'hésitez pas à consulter notre site internet <http://www.lesaileronsmaquettes.fr/> et à vous renseigner auprès de vos collègues aéromodélistes.

Vous constaterez d'ailleurs rapidement que la sécurité est un volet prioritaire de notre organisation et de nos comportements, d'autant plus que notre terrain se trouve sur le site de l'aérodrome et que nous partageons l'espace aérien avec des avions grandeurs.

Les règles de courtoisie élémentaires sont de mise sur le terrain. Nous sommes ici pour notre plaisir et en cas de différend, une solution dans le calme doit toujours être trouvée.

Pour conclure, vous êtes au club pour profiter de ses avantages mais surtout pour faire partie d'une équipe ; j'espère que vous y trouverez ce que vous cherchez mais surtout n'hésitez pas à demander conseils...

Bienvenue à vous.

Le Président de la section d'aéromodélisme

Quelques informations utiles

Ouverture du terrain	7 jours sur 7 Sauf interdiction de vol et d'activité prononcée par les autorités aéronautiques via NOTAM ou autre.
Horaires	Du lever du soleil (SR-Sun Rise) Au coucher du soleil (SS - Sun Set) Avant 8h30 et après 20h00 , les aéromodèles équipés de moteurs thermiques ou de réacteurs sont strictement interdits de vol.
Téléphone (aéroclub)	01 39 91 05 60
Fax (aéroclub)	01 39 91 62 79
Site internet	http://www.lesaileronsmaquettes.fr
Adresse postale	Les Ailerons - Section Aéromodélisme Aérodrome d'Enghien-Moisselles Rue du Moutier 95570 MOISSELLES
Situation du terrain	Il est situé près de la Nationale 1, sortie Moisselles, juste à côté du centre commercial Leclerc de Moisselles-Domont et d'un bâtiment de la Gendarmerie Nationale. Il est également proche de la gare de Bouffémont Moisselles et celle de Domont
Coordonnées du terrain	Latitude : 49 02 44 N Longitude: 002 21 07 E

2 L'organisation générale

Notre section aéromodélisme est référencée auprès de la FFAM sous le numéro 0355.

Nous sommes rattachés à la Ligue d'Aéromodélisme d'Ile de France accessible à l'adresse suivante : lamidf@gmail.com

Un délégué pour le Val d'Oise est également disponible à l'adresse suivante : lamidf95@gmail.com

2.1 Généralités

L'aéroclub d'Enghien-Moisselles « Les Ailerons » possède sa section d'aéromodélisme « Les Ailerons Maquettes ».

L'aéroclub d'Enghien-Moisselles est une association de type loi 1901 affiliée à la Fédération Française d'Aéromodélisme (FFAM), dont les statuts sont disponibles sur demande.

L'organisation et le fonctionnement de la section d'aéromodélisme sont régis par le règlement intérieur et les statuts de l'aéroclub. Les documents sont disponibles sur le site internet de la section aéromodélisme.

2.2 Les Avantages du Club

Le fait de s'inscrire au club constitue le droit d'entrée dans une équipe où vous trouverez de l'aide pour :

- Choisir votre matériel (conseils d'achats de matériels radio, de boîtes de constructions, ...).
- Construire et équiper votre appareil. En fait, on ne construit rien sur place au club, mais les modélistes sont invités à y amener leurs modèles en cours de construction ou d'installation pour recevoir des conseils.
- Apprendre à piloter, dans un premier temps avec un simulateur disponible au local et sur le terrain avec l'équipement du club constitué d'un avion école et d'une double commande. Un pilote confirmé vous servira de moniteur. Vous verrez avec lui les disponibilités en gardant en mémoire que c'est un bénévole.
- Disposer d'un beau terrain, comprenant 2 pistes perpendiculaires de 120m x 12m, ce qui est fort rare en région parisienne.

Faire partie du club, c'est non seulement payer sa cotisation mais aussi participer à la vie du club et aux différents événements qui y sont organisés (fête du club, meeting aérien, ...). Toute association ne fonctionne que grâce au bénévolat de ses membres, gardez le à l'esprit.

2.3 Règles de la FFAM

Les règles de la Fédération Française d'Aéromodélisme sont disponibles sur le site internet de la FFAM (<http://www.ffam.asso.fr/>).

Les dispositions particulières sont :

- les fréquences autorisées,
- la puissance des émetteurs,
- les autorisations médicales pour les personnes concernées.

2.4 Les locaux

Le bâtiment de l'aéro-club est composé de deux zones ayant chacune une porte d'accès distincte.

La zone principale permet d'accueillir les visiteurs. Elle est constituée de l'accueil, d'un bureau, d'une pièce aménagée en salle de cours et avec un coin cuisine, ainsi que d'un espace de briefing d'avant vol et de débriefing d'après vol pour les grandeurs.

Dans le couloir longeant la salle de cours, la section aéromodélisme dispose de deux boîtes à courrier :

- une pour la correspondances générales entre les membres et le bureau de la section,
- l'autre pour la transmission des cartes fréquences aux membres à jour de cotisation.

La seconde zone est constituée d'un couloir qui comprend les bureaux de l'aéroclub et, pour le confort de chacun, un distributeur de boissons et de diverses confiseries ainsi que des sanitaires.

A l'extrémité du couloir se trouve l'atelier de la section aéromodélisme. La porte de l'atelier est fermée par un cadenas dont le code est identique à celui de la barrière permettant d'accéder au terrain.

L'utilisation des machines outils doit faire l'objet d'un encadrement spécifique par un membre compétent. Il est demandé à tous les utilisateurs du local de veiller à le laisser propre. Ce local est fait pour vous, utilisez le.

En cas de remarque ou de question concernant l'atelier, vous pouvez contacter le responsable de l'atelier, au numéro de téléphone affiché sur l'armoire à droite de l'entrée, ou à défaut le président du club.

Les deux zones communiquent par une porte qui est fermée à clé en dehors des heures d'ouverture de l'aéro-club. La porte d'accès à la seconde zone est munie d'un digicode dont le code est à demander au secrétariat en cas de besoin.

Il est essentiel que la propreté de ces lieux soit respectée par chacun : des poubelles d'intérieur et d'extérieur sont à votre disposition pour y déposer les restants de vos diverses collations ainsi que les gobelets en plastique et canettes des distributeurs de boissons.

2.5 Communication interne

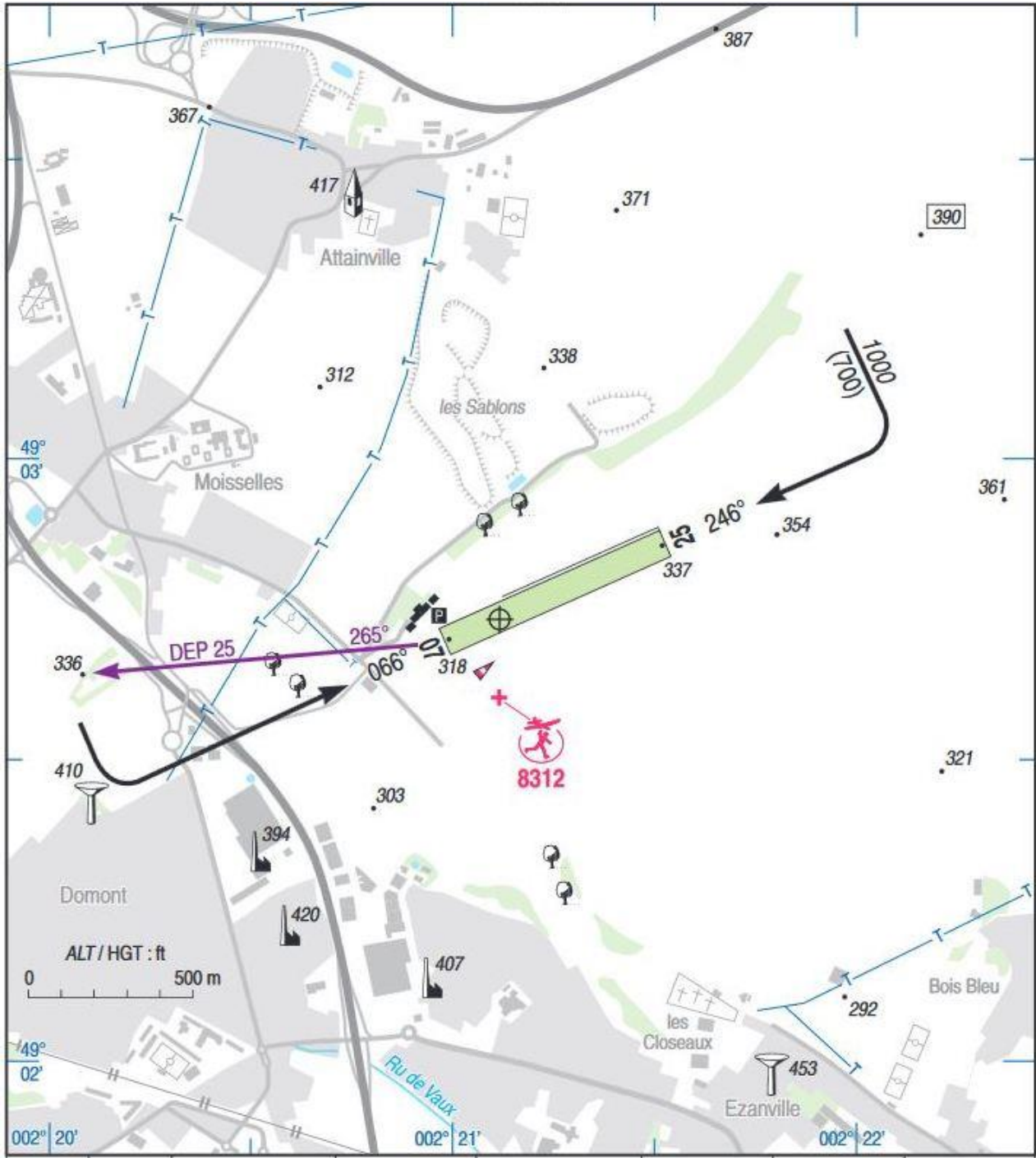
La communication interne (événements, restrictions de vols, informations, ...) se fait principalement par le biais de courriers électroniques envoyés aux membres à l'adresse qu'ils ont indiqué sur leurs fiches d'inscription.

Le panneau d'affichage se trouvant sur le terrain est également un support de transmission des informations.

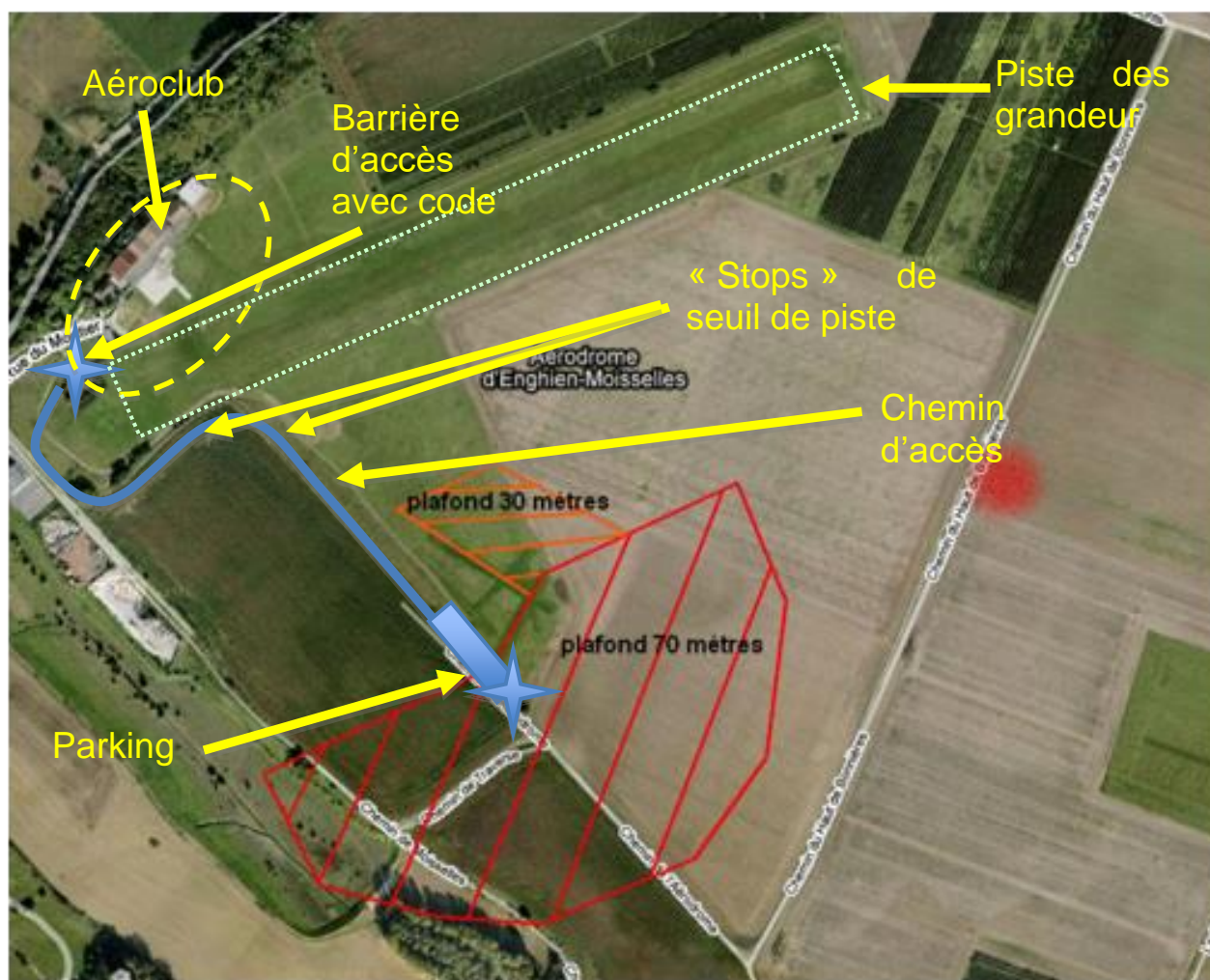
Tout membre qui souhaite transmettre des informations aux membres du bureau peut soit envoyer un mail aux membres du bureau concernés, soit déposer un courrier dans la boîte à courrier de la section aéromodélisme.

3 Le terrain

3.1 Plan de situation de l'aérodrome



3.2 Zone d'évolution des aéromodèles



Notre terrain d'évolution est situé sur l'aérodrome, donc en zone d'accès réglementé où seuls les membres de l'association « Les Ailerons » ou d'une des sections sont admis.

Des personnes extérieures peuvent accompagner des membres de manière ponctuelle à condition de suivre rigoureusement les consignes et règles de comportement d'usage de la zone.

Gardez toujours à l'esprit que nous volons sur un aérodrome et qu'un appareil grandeur est prioritaire sur un modèle réduit.

Le domaine de vol des modèles réduits, tel que décrit ci-dessus doit être impérativement respecté.

3.3 Disposition des pistes



Le terrain de la section aéromodélisme se compose :

- de 2 pistes (piste 1 (1) et piste 2 (2)) dont l'utilisation est liée à la direction du vent au moment des vols.
- d'un point pilote (3). Les pilotes doivent faire évoluer leurs machines à partir de cette zone.
- d'une zone de préparation des modèles (4), située à proximité immédiate du parking et du panneau d'affichage des fréquences,

cette zone comporte également des tables et des bancs de démarrage.

- d'un parking (5).
- d'un point pilote hélicoptères (6) et d'une piste de délestage hélicoptères(7).

Cette piste de délestage n'est utilisable qu'en cas d'utilisation de la piste 2 pour éviter toute interférence de trajectoires. Donc interdiction en cas d'utilisation de la piste 1.

Gestion et utilisation des pistes : en fonction du vent dominant.

4 L'Organisation Générale sur le terrain

L'accès à notre zone de vol et à nos pistes ne peut se faire que par le chemin représenté au paragraphe 3.1, par la barrière à code.

Cette barrière doit être systématiquement refermée après le passage d'un véhicule.

4.1 Les Véhicules

A son arrivée, après avoir passé la barrière d'accès et respecté le stop au seuil de la piste des grandeurs, le modéliste gare sa voiture sur le parking. Il se gare correctement pour ne pas gêner le passage, ou bloquer des places.

4.2 Le panneau d'affichage

Le panneau d'affichage comporte :

- une zone où doivent être accrochées les plaques de fréquences des aéromodélistes présents sur le terrain,
- une zone où sont affichés le règlement intérieur et les consignes particulières,
- une zone où sont affichées les petites annonces de matériels à vendre.

4.3 Les Fréquences

Il est vraiment trop bête de casser un modèle par suite d'une fausse manoeuvre de fréquence. Malheureusement cela arrive parfois. De fait, il est impératif de connaître sa fréquence et de la faire connaître aux autres modélistes.

Cette information se trouve au dos de votre quartz d'émission et/ou sur l'étiquette de l'émetteur. Si vous avez des doutes, faites le vérifier par un de nos membres.

La liste des fréquences est accessible sur le site de la FFAM. (<http://www.ffam.asso.fr/>).

Tout modéliste doit, dès son arrivée, accrocher sa plaque de fréquence de l'année en cours sur le panneau de fréquences et ce quelque soit la fréquence qu'il utilise.

Un modéliste qui veut utiliser une autre fréquence que sa fréquence initiale doit décrocher sa plaque et mettre sa nouvelle plaque à l'emplacement ad-hoc. La plaque de fréquence, imprimée annuellement par le bureau de la section après règlement de la cotisation, portera :

- le nom,
- le prénom,
- la fréquence,
- la photo.

Il doit AVISER IMMEDIATEMENT les modélistes dont la plaque se trouve soit sur :

- la même fréquence,
- une fréquence à 10 MHz d'écart (les cases de chaque côté).

Par souci de sécurité il est demandé de laisser 20 MHz d'écart entre deux fréquences pour voler en simultané.

C'est à chaque pilote de surveiller les autres pilotes sur sa fréquence, ou sur les fréquences voisines et de s'accorder pour voler.

C'est seulement après s'être assuré que la fréquence est libre, que le pilote peut mettre en route son émetteur et son modèle.

Les radios en 2,4 GHZ ne sont pas soumises aux règles de fréquence telles que décrites ci-dessus (pas de canal attribué).

Il doit y avoir autant de plaques de fréquences au tableau que de radios en service sur le terrain.

Les élèves pilotes disposent d'une plaque fréquence de couleur différente précisant qu'ils sont encore en formation.

SI PAR NEGLIGENCE VOUS ETES A L'ORIGINE DU CRASH DU MODELE D'UN AUTRE ADHERENT, VOUS SEREZ TENU D'INDEMNISER SON PROPRIETAIRE.

En cas de litige, le Bureau pourra entendre les adhérents et/ou invités concernés et trancher.

4.4 La Piste

Elle doit toujours être libre, ce n'est ni un terrain de jeu ni un terrain de stationnement.

Un pilote qui va se poser doit l'annoncer et ainsi en avertir les autres pilotes. Ceux qui se préparent à décoller doivent attendre que la piste soit dégagée.

Un modéliste qui va chercher son avion sur la piste doit avertir les pilotes en action de son intention, prendre connaissance des leurs et prendre les plus grandes précautions une fois sur la piste. Les atterrissages sont prioritaires.

Le point pilote doit comporter un minimum de personne, limité aux seuls pilotes. Les spectateurs, collègues ou toute autre personne doivent impérativement rester à côté des voitures.

4.5 Le Vol

4.5.1 Les débutants

Les débutants doivent apprendre à piloter en double commande avec l'aide d'un moniteur qui adaptera le vol au niveau de l'élève pour un maximum de sécurité.

Les règles liées à l'écolage sont les suivantes :

- l'élève est assisté par un moniteur référent qui assure le suivi de sa formation,
- la formation peut être assurée occasionnellement par un autre moniteur que le moniteur référent,
- l'élève contacte son moniteur pour la prise de rendez-vous en gardant à l'esprit que ce dernier, comme tous les membres du club, est bénévole,
- l'élève s'engage à respecter ses engagements vis à vis de son moniteur (date et horaire de rendez-vous par exemple),
- l'élève accepte de se plier aux instructions du moniteur,
- l'élève dispose d'un cahier de formation contenant des informations théoriques sur l'aéromodélisme et le suivi de sa formation,
- le moniteur renseigne le cahier de formation afin de suivre l'évolution de la formation de l'élève (ses points forts et ses difficultés),
- le lâché solo de l'élève sera prononcé par deux moniteurs dont le moniteur référent. Il sera validé ensuite par le Bureau de la section d'aéromodélisme.
- durant toute sa formation, l'élève dispose d'une plaque de fréquence de couleur différente pour indiquer aux autres aéromodélistes qu'il n'est pas autorisé à piloter en solo,
- les avions école mis à disposition pour l'écolage doivent être correctement nettoyés et rangés après utilisation. Il en est de même pour les radios et accus réception. Si le moniteur confie cette opération à l'élève, il doit en vérifier la bonne exécution.
- en cas de panne, d'incident ou de crash, le moniteur doit informer le chef moniteur afin de déclencher les actions nécessaires (changement du modèle, réparation, achat d'accus, etc.). De même faire participer l'élève aux réparations doit être encouragé.

Vous trouverez sur le terrain toute l'aide nécessaire pour apprendre à faire évoluer votre modèle. Nous vous demandons de respecter votre moniteur, il est bénévole et aéromodéliste comme vous.

Vous ne devez JAMAIS voler seul, pour votre sécurité et celle des autres adhérents.

4.5.2 Les planeurs

Utilisation du Sandow :

Ne le mettez pas sur la piste. Vous n'êtes pas seul à voler, Assurez-vous que le fil ne gêne ni le décollage, ni l'atterrissage d'un autre modèle,

Informez tout nouvel arrivant de la présence de votre Sandow sur le terrain. Avant de lancer votre modèle, vérifiez qu'il n'y a pas un autre avion dans le circuit. Si c'est le cas, informez le ou les autres pilotes.

Utilisation du Remorqueur :

Si vous utilisez un remorqueur, aucun autre vol ne doit être effectué en même temps. De même, vous n'êtes pas seul à voler, nous vous demandons donc de respecter un temps de vol convenable pour ne pas pénaliser les autres adhérents.

4.5.3 Les hélicoptères et autres voilures tournantes



Il est **STRICTEMENT INTERDIT** d'aller de la zone de préparation des modèles jusqu'au point pilote en faisant voler son appareil. Portez le jusqu'à la piste de vol.

En aucun cas, vous ne devez voler dans le dos d'un autre pilote.

En cas d'utilisation de la piste 2, la piste de délestage hélicoptère peut être utilisée.

Si la piste 1 est en service, les pilotes hélicoptères doivent abandonner la piste de délestage sans conditions.

4.5.4 Les autres modèles



Il est **STRICTEMENT INTERDIT** de démarrer son moteur entre la zone de préparation des modèles et le point pilote ainsi que sur la piste.

Si le moteur cale, vous devez revenir sur la zone de préparation des modèles et redémarrer votre moteur en respectant les précautions d'usage (fréquence libre, etc.).

Lorsque plusieurs modèles sont sur la même fréquence faites preuve de civisme et évitez des temps de vol trop longs en pensant aux pilotes qui attendent leur tour.

4.6 Vol par immersion



La pratique du vol par immersion doit respecter les règles édictées par la FFAM.

Notamment :

- Le vol en immersion peut être pratiqué sous réserve de rester conforme à la réglementation applicable aux aéromodèles qui stipule que l'opérateur doit toujours être en vue directe de l'aéromodèle. Dans ce contexte, la seule solution pour pratiquer le vol en immersion est d'utiliser une double commande : l'aéromodéliste en immersion disposera de l'émetteur "élève" tandis que celui qui reste en vue directe de l'aéromodèle disposera de l'émetteur "maître" et sera ainsi considéré comme l'opérateur au plan de la réglementation.
- Cette configuration permet ainsi au "maître" de reprendre instantanément les commandes en cas de problème. Elle est la seule configuration autorisée par la FFAM pour le vol en immersion. Ainsi, le vol solo en immersion n'est pas autorisé et sera considéré comme n'étant pas couvert par l'assurance fédérale. Il va de soi que le "maître" dispose d'une licence FFAM "pratiquant" et sache piloter un aéromodèle afin de pouvoir assurer la maîtrise du vol en cas de problème vidéo ou autre au niveau de "l'élève".

5 La Sécurité

Chacun doit être conscient des risques d'accidents graves, pouvant être causés par un modèle. (Risques de doigt coupé, de choc avec des personnes, des véhicules ou des infrastructures, etc....)

Soyez vigilants car la sécurité est l'affaire de tous.

En cas de soucis ou de doutes, n'hésitez surtout pas à vous faire aider.

Si vous observez un comportement dangereux ou une attitude dangereuse, expliquez la situation aux personnes concernées, pour éviter l'incident ou l'accident.

Faites également remonter l'information au bureau de la section afin que la situation soit analysée et qu'une action sécurité soit menée (aménagement, sensibilisation, etc.).

Chaque modéliste est concerné par la sécurité et se doit d'appliquer ces quelques règles de bon sens :

- S'il y a déjà plusieurs modèles en vol, attendez un peu, 3 ou 4 appareils représentent un maximum.
- La zone de parking et de préparation des modèles est rigoureusement interdite de survol.
- Tout décollage d'appareil doit se faire impérativement sur l'une des pistes.
- Toute manœuvre doit être exécutée en évitant toutes les zones interdites.
- Faire très attention en allant récupérer un avion sur la piste. Annoncer son intention.
- Pour les remorquages, faire attention pendant la mise en place.
- Après le décollage dégager la piste et rejoindre le point pilote.
- Pas de point fixe ni d'essais moteur prolongés (ni a fortiori de rodages) dans la zone de parking avions et voitures.
- En cas d'incident radio, le crier très fort...
- Après un vol, couper l'alimentation du modèle puis celle de votre émetteur.

Une trousse de premier secours est disponible à l'aéroclub auprès du secrétariat ainsi que dans l'atelier d'aéromodélisme.

En cas d'accident, les numéros utiles sont les suivants :

Aéroclub :	01 39 91 05 60
Gendarmerie :	01 39 35 58 50
Pompiers :	18
SAMU :	15
Police :	17
Urgences :	112
Centre anti poison :	01 40 05 48 48
Hôpital le plus proche :	Eaubonne 01 34 06 60 00

Si l'intervention d'équipe de secours doit intervenir sur le terrain, n'oubliez pas d'envoyer quelqu'un jusqu'à la barrière pour orienter les secours le plus rapidement possible.

Dans tous les cas, restez calme et suivez les instructions des urgentistes qui prendront en charge votre appel.

6 La Lutte Contre Les Nuisances

Notre terrain jouxte les communes de Domont et de Moisselles et nos activités sont susceptibles de gêner les riverains.

Pour assurer la pérennité de notre club sur l'aérodrome d'Enghien-Moisselles nous devons tous respecter nos voisins, les règlements et réglementations en vigueur.

6.1 Le Bruit

Un silencieux efficace est obligatoire sur tous les moteurs bruyants, en particuliers tous ceux de 2 cc ou plus. Normes applicables depuis 1997 :

A 3 mètres et sous le vent d'un modèle jusqu'à 20 cm³, le bruit doit être inférieur à :

- 94 dB(A) sur béton,
- 92 dB(A) sur herbe.

Pour un modèle au-delà de 20 cm³ :

- 98 dB(A) sur béton,
- 96 dB(A) sur herbe.

6.2 La Propreté

Pour le confort de tous, le terrain doit rester propre.

Merci de ne pas y abandonner détritrus, papiers, bouteilles, mégots de cigarettes... et débris de modèles.

Ramenez vos déchets avec vous ; des poubelles sont disponibles à l'aéroclub.

Les fumeurs sont invités à ramasser leurs mégots afin qu'il ne restent pas sur le terrain et ses installations.

Le terrain n'est pas une décharge !

6.3 L'Entretien

En plus de la propreté, chacun doit participer à l'entretien de ce terrain, en particulier en ramassant les détritrus éventuels et en réparant les installations en cas de dégâts.

La tonte et l'entretien de la piste sont assurés par des bénévoles membres de la section ; respectez leur travail.

Votre aide sera également la bienvenue !

En cas de détérioration d'un équipement, n'hésitez pas à prévenir le bureau afin qu'il puisse faire procéder aux réparations nécessaires.

6.4 Les Cultures

Si l'on doit rechercher un modèle dans un champ voisin, prendre le plus grand soin pour ne pas abîmer les cultures. S'il faut pénétrer dans un champ, écarter les tiges des cultures sans les casser, ni les piétiner.

6.5 Les Animaux

Les chiens ne doivent pas divaguer librement, ils doivent être tenus en laisse ou enfermés dans les voitures fenêtre ouverte !

Si votre animal doit faire ses besoins, le promener en dehors du terrain et s'il se « laissait aller », veillez à ramasser ses déjections.

7 Vol Indoor

Durant la mauvaise saison, des possibilités peuvent nous être offertes pour pratiquer l'aéromodélisme à l'abri des intempéries.

Si de telles opportunités se présentent, un protocole spécifique est mis en place par le bureau de la section avec les autorités compétentes (Mairies, associations, fédérations, etc.)

Les adhérents désirants pratiquer cette activité devront avoir lu ce document et s'engageront de fait à en respecter les directives. Ce document est accessible sur notre site web.

8 Le Respect des Consignes

Ce document a été établi pour mieux organiser les vols et améliorer la sécurité, mais surtout pour conserver la jouissance de ce terrain.

Le respect de ces consignes est l'affaire de tous et non seulement pour les respecter mais aussi pour les faire respecter.

Le Président de la section aéromodélisme est plus spécialement chargé de la sécurité et de la discipline sur le terrain, avec l'aide des membres du bureau et de tous les membres du club.

En cas d'infraction, des mesures conservatoires nécessaires pourront être prises sur place par les responsables.

Elles seront portées à la connaissance du bureau qui statuera sur les suites à donner.

En cas d'incident et sur déclaration écrite faite au bureau, une fiche d'incident peut être ouverte.

Le bureau décidera des actions immédiates à mettre en place et des actions à moyen et long terme.

Le but n'est pas de sanctionner mais d'informer, d'évoluer et de se former dans le souci d'une sécurité maximale pour un plaisir de voler optimal.

Cependant, si nécessaire, le bureau de la section pourra demander l'application des sanctions à l'égard des contrevenants conformément aux règles et statuts de l'association « Les Ailerons ».

La section d'aéromodélisme étant rattachée à l'association de l'aéroclub "Les Ailerons", celle-ci est informée de tous les incidents déclarés et peut elle aussi prendre des mesures complémentaires allant jusqu'à la saisie du comité disciplinaire de l'aéroclub.

9 Annexe A : Déclaration d'accident

A donner au Président pour transmission dans les 5 jours à :

LA FEDERATION FRANCAISE D'AEROMODELISME

108. Rue de St Maur 75011 Paris

ASSURE(E) :

NOM :

PRENOM :

N° DE LICENCE :

ADRESSE :

.....

CLUB : N° CLUB :

LE TIERS (Victime corporelle ou propriétaire de matériel endommagé)

NOM :

PRENOM :

NE(E) LE :

ADRESSE :

PROFESSION :

COMPAGNIE D'ASSURANCE :

N° CONTRAT:

NATURE DU SINISTRE MATERIEL ET/OU CORPOREL - CIRCONSTANCES DE L'ACCIDENT

DATE DU SINISTRE :

LIEU DU SINISTRE :

DESCRIPTION DES DEGATS ET/OU DES LESIONS (joindre certificat médical) :

.....
.....
.....
.....
.....
.....

LE BLESSE EST-IL ASSURE SOCIAL : OUI NON

TEMOINS :

NOM :

ADRESSE :

.....
.....
.....

VISA DU PRESIDENT DE L'ASSOCIATION & SIGNATURE DE L'ASSURE

(obligatoire)

Dans le cas d'un sinistre matériel faites établir un devis le plus rapidement possible.

Dans le cas d'un sinistre impliquant un véhicule, joindre également le constat à l'amiable.

Ce document sera envoyé également en copie au Président d'URAM par la FFAM.